

**DEPARTEMENT**  
**Alpes-de-Haute-Provence**

-----  
**Communauté d'Agglomération**  
**PROVENCE ALPES**  
**AGGLOMERATION**

**Année 2020**  
**Séance du 09 décembre 2020**

**N° 53**

**Objet : Avenant à la convention de mutualisation avec la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch : aire d'accueil des gens du voyage de Soleilhët**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt et le neuf du mois de décembre à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 1<sup>er</sup> du mois de décembre 2020, s'est réuni dans la salle du Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Est nommé secrétaire de séance : VIVOS Patrick**

**Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Éric, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BONDIL Marc, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit, CHABAL CALVI Nadia, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 12), COCHET Brigitte (jusqu'au rapport n° 23), COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, CROZALS Florent, DECROIX Hugo, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GALLY France, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n°31), ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, ISOARDI Delphine, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MAGAUD Nathalie, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, POSTEL Chrystelle, POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REYNAUD Patrice, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, UGHETTO Wendy, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

**Etaient suppléés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
AUZET Guy a donné pouvoir à LAURENT Patrick  
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland  
ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine  
JOUVES Marc a donné pouvoir à YAHIAOUI Karim  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
SEGOND Claude a donné pouvoir à MANENT Michel  
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laetitia  
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

**Etaient représentés :**

BASSET Françoise a donné pouvoir à CROZALS Florent  
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
BLANC Michel a donné pouvoir à MOULARD Damien  
CHALVET Gilles a donné pouvoir à MAGAUD Nathalie (jusqu'au rapport n°11)  
COCHET Brigitte a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole (à partir du rapport n° 24)  
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à POURCEL Simone  
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine  
PIERI Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
REINAUDO Gilbert a donné pouvoir à FIAERT Claude

**Etaient excusés :**

BARDIN Chantal, BAUDOU Marie Anne, BOURJAC Jean Marie, FLORES Sylvain, REBOUL Childéric

**REÇU EN PREFECTURE**  
**Le 14/12/2020**

Application créée par E-Inquai.com

99\_DE-004-200067437-20201209-53\_09122020

**Madame Sandrine COSSERAT, rapporteur, expose ce qui suit :**

Par délibération n°21 du 8 novembre 2017, le conseil communautaire de Provence Alpes Agglomération a autorisé la Présidente à signer, avec la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch, une convention d'entente pour la mutualisation de l'entretien et de l'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage de Soleilhet, située à Sisteron.

Pour rappel, dans le cadre de cette convention, le conseil communautaire réuni en date du 29 juillet 2020 (délibération n°55) a élu :

- Mme Sandrine COSSERAT
- Mme Laurence ISNARD
- M. René VILLARD

pour représenter Provence Alpes Agglomération au sein du comité de gestion.

Ce comité est composé de 3 membres élus de chaque EPCI, comme le prévoit l'article L5221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il est chargé de définir et de valider les orientations de gestion de l'aire d'accueil, en partenariat avec la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

La convention de mutualisation arrivant à son terme, il convient, comme le prévoit l'article 6 de la convention, de la reconduire par voie d'avenant.

Considérant les modifications en cours sur l'aire de Soleilhet, les parties conviennent de renouveler la convention pour une année seulement. Une nouvelle convention considérant les évolutions liées à l'organisation de l'aire pourra être proposée dans l'année à venir.

Il vous est proposé :

D'autoriser la Présidente ou son représentant à signer l'avenant à la convention de mutualisation qui prolongera celle-ci d'un an et précisera la composition du nouveau comité de gestion et de suivi.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**  
Après délibération  
A l'unanimité  
Approuve les propositions présentées  
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

Le 14/12/2020

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-201867437-20201209-63\_09122020